

Recommandation° : 43

Sur « L'évaluation du débordement des Aires Marines Protégées vers les pêcheries adjacentes : (...) Régions Ultrapériphériques »

Considérant l'étude de MRAG Europe sur "*l'évaluation du débordement des Aires Marines Protégées vers les pêcheries adjacentes : mer Baltique, mer du Nord, eaux de l'Atlantique occidental de l'Union européenne et des Régions Ultrapériphériques*", le Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) **recommande** par la présente, **que l'opinion de nos membres soit valorisée, dans les questions suivantes :**

(4944) De quelle catégorie d'acteurs s'agit-il ?

R₁ (Açores – Pélagiques): Secteur de la Pêche.

R₂ (Madère – Pélagiques): Secteur de la Pêche.

R₃ (Açores – Démersaux et benthiques): Secteur de la Pêche.

(4959) Où débarquez-vous la majorité de vos poissons ?

R₁/R₂/R₃: Criée.

(4960) Quel équipement principal de pêche utilisez-vous ?

R₁: Pêche à la canne.

R₂: Pêche à la canne et des palangriers de surface.

R₃: Lignes à main, palangriers de fond e palangriers de surface.

(4961) Quelle est votre espèce cible principale ?

R₁: Thons ((*Thunnus spp.*).

R₂: Thon Obèse (*Thunnus obesus*), Germon (*Thunnus alalunga*) et Listao (*Katsuwonus pelamis*).

R₃: Dorade rose (*Pagellus bogaraveo*), Rascasse (*Helicolenus dactylopterus*), Congre (*Conger conger*), Phycis de roche (*Phycis phycis*), Imperador (*Beryx decadactylus*), Beryx (*Beryx splendens*), Cernier commun (*Polyprion americanus*), Rascasse du large (*Pontinus kuhlii*), Sabre noir (*Aphanopus carbo*), et Chinchard (*Trachurus picturatus*).

(4963) Dans quelle mesure connaissez-vous les réglementations et mesures de gestion de la zone de cantonnement/AMP ?

R₁/R₂/R₃: Ils connaissent la législation en vigueur concernant leurs AMP.

(4964) Où pêchez-vous généralement ?

R₁: À l'intérieur et en dehors de l'AMP.

R₂/R₃: En dehors de l'AMP.

(4965) Cela correspond-il au même endroit où vous pêchiez régulièrement avant la mise en place de l'AMP ? Si non, veuillez expliquer où vous pêchiez auparavant.

R₁: Oui.

R₂: Non.

R₃: Oui.

(4968) À quelle fréquence pêchez-vous à l'intérieur de l'AMP ?

R₁: À chaque sortie de pêche.

R₂/R₃: Jamais.

(4969) À quelle fréquence pêchez-vous à proximité de l'AMP ?

R₁/R₂: À chaque sortie de pêche.

R₃: Cela dépend des zones où les pêcheurs veulent pêcher.

(4970) À quelle fréquence pêchez-vous à l'extérieur de l'AMP ?

R₁/R₃: À chaque sortie de pêche.

(4971) À quelle fréquence pêchez-vous à la fois à l'intérieur et à proximité de l'AMP ?

R₃: Toutes les sorties de pêche ont lieu en dehors de l'AMP.

(5008) Depuis la création de l'AMP, avez-vous remarqué des changements dans vos prises ? Si oui, quels sont ces changements ?

R₁: Non.

R₂: Moins de pêche, c'est certain.

R₃: Il n'y a pas encore eu d'augmentation des stocks disponibles dans les zones adjacentes à l'AMP.

(5010) Y a-t-il des espèces spécifiques qui soient devenues plus abondantes à l'intérieur de l'AMP ou à proximité des zones de pêche depuis la création de l'AMP ?

R₁/R₂: Dans le cas des thons, comme il s'agit d'espèces migratrices, ils ne restent pas à l'intérieur de la réserve et ne s'applique donc pas.

R₃: Empiriquement, il leur semble que les stocks disponibles de Dorade rose et de Cernier commun ont augmenté dans l'AMP, cependant, comme les stocks qui existaient avant la création de l'AMP n'ont pas été quantifiés, il ne leur est pas possible de l'évaluer exactement.

(5011) Dans quelle mesure estimez-vous que le débordement de l'AMP ait contribué à la reconstruction des populations de poissons surexploitées dans les pêcheries adjacentes ?

R₁: Pas d'impact sur les pêcheries de pélagiques.

R₂: Ne contribue pas.

R₃: L'exportation des larves et l'occupation des espaces vides par les juvéniles peuvent se manifester.

(5012) Veuillez indiquer votre niveau d'accord avec l'affirmation suivante: « Les prises de pêche dans cette zone sont maintenant plus élevées qu'avant la mise en place de l'AMP. »

R₁: Pas d'impact sur les pêcheries de pélagiques.

R₂: Ils ne sont pas du tout d'accord, les quantités pêchées ont diminué.

R₃: Ils ne sont pas d'accord, car ils ne connaissent pas le volume des stocks qui existaient avant la création de l'AMP.

(5013) Veuillez indiquer votre niveau d'accord avec l'affirmation suivante : « Les pêcheries de cette zone bénéficient économiquement de la présence de l'AMP. »

R₁: Pas d'impact sur les pêcheries de pélagiques.

R₂/R₃: Pas du tout d'accord, on ne peut pas pêcher dans l'AMP.

(5014) Veuillez indiquer votre niveau d'accord avec l'affirmation suivante : « La désignation d'une zone où la pêche est limitée a entraîné une augmentation des revenus pour les pêcheurs. »

R₁: Pas d'impact sur les pêcheries de pélagiques.

R₂: Pas du tout d'accord, la création de l'AMP a réduit les revenus des pêcheurs.

R₃: Ils ne sont pas d'accord. Dans un premier moment, la création d'une AMP réduit l'espace de pêche et, par conséquent, les revenus des pêcheurs.

(5015) Veuillez indiquer votre niveau d'accord avec l'affirmation suivante : « Les pêcheurs opérant dans cette zone estiment que leur profession est plus sûre depuis l'établissement de l'AMP. »

R₁: Pas d'impact sur les pêcheries de pélagiques.

R₂: Pas du tout d'accord, les pêcheurs sont contre cette AMP.

R₃: Ils ne sont pas d'accord, car ils ne connaissent pas le volume des stocks qui existaient avant la création de l'AMP.

(5016) Selon vous, y a-t-il plus de pêcheurs qu'avant la mise en place de l'AMP ?

R₁/R₂: Non.

R₃: Il y a une tendance à la diminution du nombre de pêcheurs professionnels.

(5051) Selon vous, l'AMP agit-elle comme un outil de conservation, un outil de gestion des pêcheries, ou les deux ?

R₁: La pêche des thonidés est autorisée dans la AMP.

R₂: Non, le type de pêche pratiqué est durable, et le cas du thon n'est pas considéré comme un outil de conservation, parce que ce sont des espèces migratrices.

R₃: L'AMP ne garantit pas à elle seule la conservation ou la gestion des ressources - des mesures complémentaires sont nécessaires.

(5052) Veuillez indiquer votre niveau d'accord avec l'affirmation suivante : « Afin de développer les pêcheries, certaines zones de l'AMP devraient être fermées à la pêche de manière permanente. »

R₁/R₂: Pas du tout d'accord, le type d'engin utilisé est durable et il est possible de concilier une réserve avec ce type de pêche.

R₃: Ils sont d'accord, à condition que les AMP limitées à la pêche ne soient pas trop nombreuses et que leur création couvre à la fois la pêche commerciale et la pêche récréative.

(5063) L'AMP contribue-t-elle à protéger et à améliorer la biodiversité ou profite-t-elle aux pêcheries et aux communautés de pêcheurs ?

R₁/R₂: Non, car cela limite davantage les zones de pêche passive, et se traduit par des rendements plus faibles. Le manque de contrôle, qui est un facteur déterminant dans ces cas, ne fonctionne pas comme il le devrait.

R₃: Aux Açores, il n'y a pas de plateau continental et les pêcheurs pêchent sur des monts sous-marins situés à une distance importante de la côte (des îles). Les AMP offshore aux Açores sont récentes et les résultats sont insuffisants, car il n'y a pas d'études dans ces zones sur le nombre de stocks existants avant et après leur mise en œuvre.

Considérant ce qui précède, **le CCRUP recommande à la Commission européenne de valoriser les opinions de nos membres** concernant *l'évaluation du débordement des Aires Marines Protégées vers les pêcheries adjacentes : mer Baltique, mer du Nord, eaux de l'Atlantique occidental de l'Union européenne et des Régions Ultrapériphériques*